

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30/11/2021

DÉLIBÉRATION N° C.2021-21

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Date de la convocation
22/11/2021

Le 30/11/2021 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit certaines dispositions dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2022 inclus.

La circulaire de la Préfète de Corrèze du 19 novembre 2021 précise que sont à nouveau en vigueur notamment les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène		G. BARAT	x		
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie		G. BARAT	x		
SERRE Françoise			x		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	2		3	129

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe		JM TAGUET	X		
CORNELISSEN Jacqueline	X				
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.			X		
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
TAGUET Jean-Marie	X				
VIDAL Marie-Laure		J. CORNELISSEN	X		
ZIOLO Eric		JM TAGUET	X		
23 CHEVREUX Laurence			X		
DEFEMME Catherine			X		
JOUANNETAUD Marinette			X		
LEGER Jean-Luc			X		
MARTIN Valéry			X		
SIMONET Valérie			X		
87 LARDY Brigitte	X				
MALET Patrick		B. LARDY	X		
TOTAL / 16 (25 % des voix)	3	5		8	71,667

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
BUJON Marc			X		
CORNELISSEN Tony	X				
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal			x		
VMM BONNET-TENEZE V.	X				
BOUCHOT Estelle					
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla			X		
SAVIGNAC Sylvie		V. BONNET TENEZE	x		
VEM CHAUMEIL Romain					

	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					
CGS	BONIFAS Marina					
	HOEZELLE Pierre					
	LETELLIER Thierry	X				
	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc	X				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard		P. MOUNAUD	X		
	ROULLAND René					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	COLIN Juliana	x				
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	x				
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	10	2		12	

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier	x				
BELIN Aurélie	x				
BEYNEL Liliane		C. HORNEBECK	X		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément		C. HORNEBECK	x		
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre					
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique	x				
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial		J. CORNELISSEN	X		
COURTEIX Michel	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume					
GAGE Pascal					
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno					
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel	x				
LALY Denise					
LAUZANNE Claudie					
LECLERCQ Nicolas					
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François	x				
LOUCHART Arnaud			X		
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa			X		
MARTINIE Gérard	x				

MAZALEYRAT Emilie		A HUNDZINGER	x		
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence	x				
MORATILLE Gérard					
NOUAILLE Josette	x				
PENEL Eric		MJ BILLOT	x		
PEREON Julien					
PETIT Pascal					
PIGEROL Valérie			x		
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre			X		
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise			x		
SAUGERAS Michel	x				
SEGUI Aurélien			x		
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves	x				
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine		C. LEFEVRE	x		
VIROLLE Sabine		L. MOCAER	x		
TOTAL / 65	24	7		31	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian		C. PARDANAUD	x		
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x				
BERTRAND Michel					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier	x				
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle					
LAPOSTOLLE Gaëlle	x				
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick	x				
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica			x		
REUGE Bernard			x		
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x		x		
SOULMAGNON Philippe			x		
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					

VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique		L. ESCOUBEYROU	x		
ZUCCA Alain		G. LAPOSTOLLE	x		
TOTAL / 43	8	3		11	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine	x				
BLANQUET Géraldine					
BODIN Pascal					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore		L. DELEFOSSE	x		
DUMONT SAINT PRIEST F.					
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle	x				
LAHAYE Françoise	x				
LE GRAND Yannick					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles			x		
SUDRON Frédéric		MC GARDELLE	x		
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	6	2		8	
Communes et EPCI=30 % des voix	48	14		62	86

Participaient également à la réunion :

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Stéphanie CHEZE, Cécile GEAY, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Violette JANET-WIOLAND, Marie MAZURIER,

CODE PROJET 9400 - Instances

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 333-3 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu l'article D333-15-1 du Code de l'Environnement fixant les indemnités maximales liées aux fonctions de président ou de vice-présidents des Parcs Naturels Régionaux ;

Vu la délibération n°B2021-50 du Bureau Syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin du 22 septembre 2021 portant sur la détermination du nombre de Vice-Présidents et leur élection ;

Considérant l'article 11 des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin concernant l'élection des vice-présidents au Bureau Syndical,

Contexte :

Le Code de l'environnement fixe les indemnités maximales que peut attribuer le Comité Syndical d'un Parc Naturel Régional à son Président et à ses Vice-Présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions selon la superficie du territoire classé.

Le PNR de Millevaches en Limousin ayant une superficie supérieure à 200.000 hectares, les indemnités maximales pour les fonctions de Président sont de 33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 1.283,50 € brut à ce jour), de 17% du même indice pour les Vice-Présidents (soit 661 € brut à ce jour).

Description du projet :

Le Bureau Syndical lors de sa réunion du 22 septembre a fixé à 9 le nombre de vice-présidents et a procédé aux nominations nécessitées par son renouvellement partiel suite aux élections régionales et départementales.

Il appartient maintenant au Comité Syndical de déterminer le montant maximal des indemnités pouvant être versées au Président et aux Vice-Présidents.
Seuls les Vice-Présidents titulaires d'une délégation de fonction seront éligibles à une indemnité.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- de reconduire le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents au niveau de celui qui avait été décidé pour le précédent bureau à savoir :
 - * 33% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président ;
 - * 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Vice-Présidents.
- d'inscrire cette dépense au budget de la collectivité.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de reconduire le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents au niveau de celui qui avait été décidé pour le précédent bureau à savoir :
 - * 33% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président ;
 - * 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Vice-Présidents.
- d'inscrire cette dépense au budget de la collectivité.

Nombre de délégués en exercice : 181

Présents : 52/ Votants : 73(dont 21 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

REÇU LE
09 DEC. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité
Le 09.12.21
et qu'elle a été affichée
Le 09.12.21

Ph. Brugere



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

